

# 13<sup>e</sup> ATELIERS PARTICIPATIFS ANNUELS

Amiens, 28 et 29 mai 2026

Restitution



# GT-RAVI

## RÉSEAU DES RÉFÉRENTS ACCESSIBILITÉ DES VILLES INCLUSIVES

### 13<sup>e</sup> session des Ateliers

# RESTITUTION

- Introduction par  
**Océane SERMADIRAS**, Adjointe au maire en charge de la Démocratie locale et de l'accessibilité  
**Isabelle SAURAT**, Déléguée Interministérielle à l'Accessibilité
- Restitution des **3 ateliers**
- Clôture par  
**Gaël LE BOURGEOIS**, Délégué Ministériel à l'Accessibilité

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

 **amiens**  
& MÉTROPOLE

# Introduction



**Frédéric FAUVET**

Maire d'Amiens

Président d'Amiens Métropole

# Introduction



## Océane **SERMADIRAS**

Adjointe au maire en charge de la  
Démocratie locale et de l'accessibilité

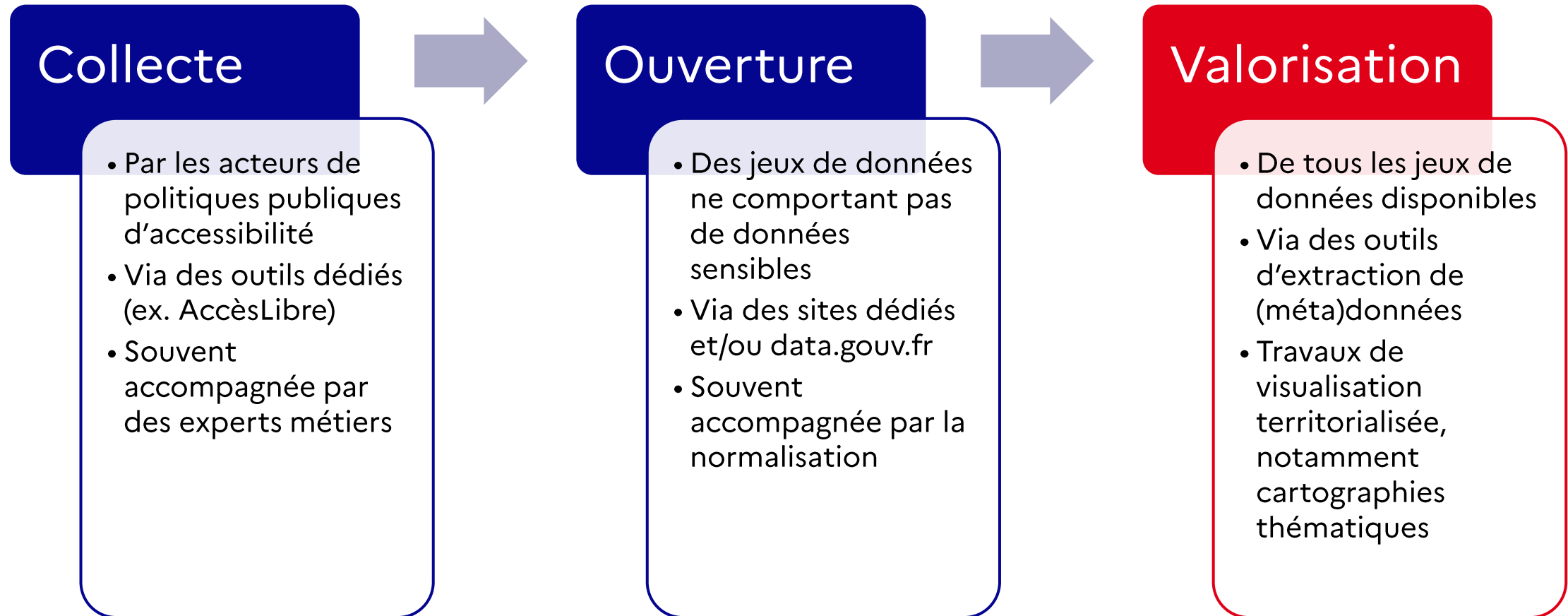
# Introduction



**Isabelle SAURAT**

Déléguée Interministérielle  
à l'Accessibilité

# LA VALORISATION DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DES DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ



# Présentation du réseau



**Sébastien FROMENT**

Chef de projet Accessibilité  
Cerema Territoires et ville

# QU'EST-CE QUE LE GT-RAVI ?

Groupe Technique des Référents Accessibilité des Villes Inclusives

Réseau créé en 2014

**Objectif :** informer, partager, échanger et diffuser

**Périmètre :** Tous handicaps et mobilité réduite



#accessibleatous

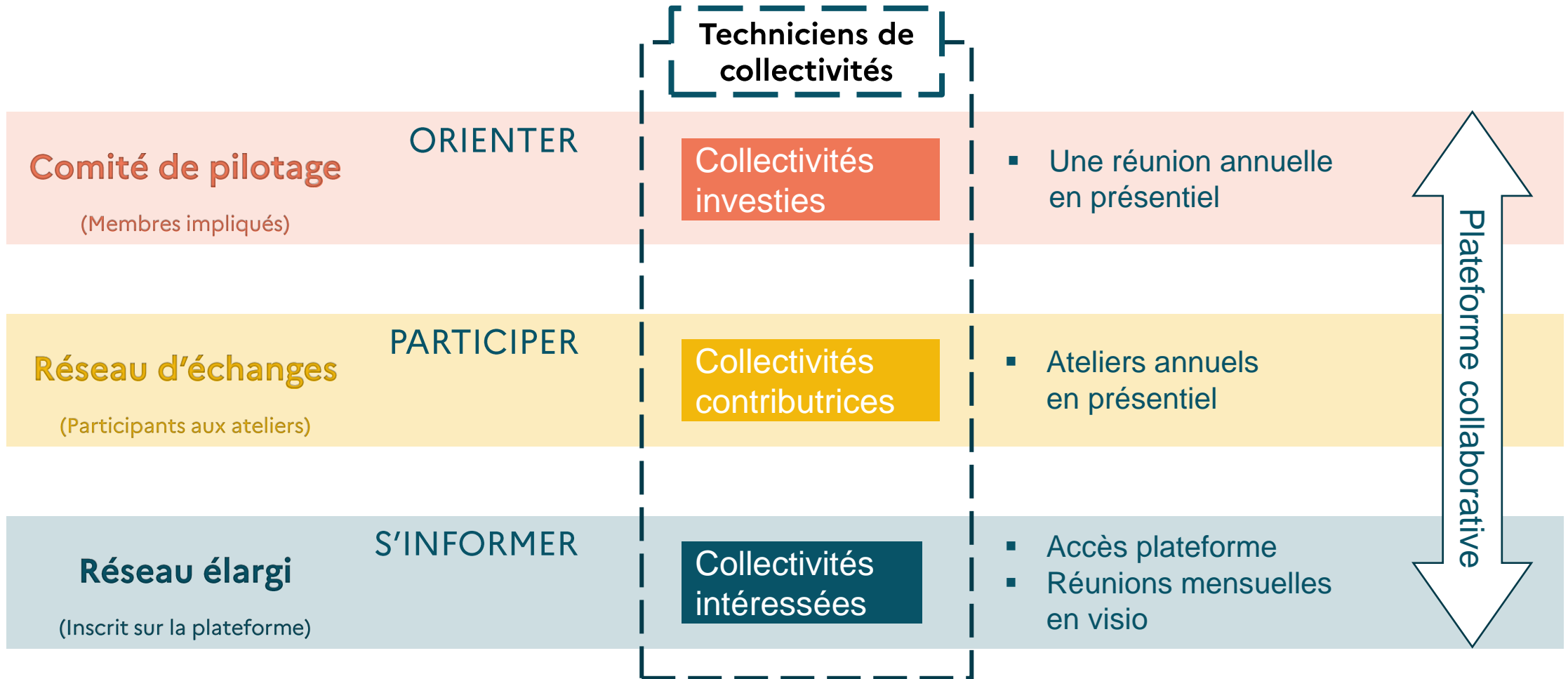
Chaîne du déplacement



TRANSPORTS ----- ESPACE PUBLIC ----- COMMERCE ----- ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC ----- VOIRIE ----- LOGEMENT

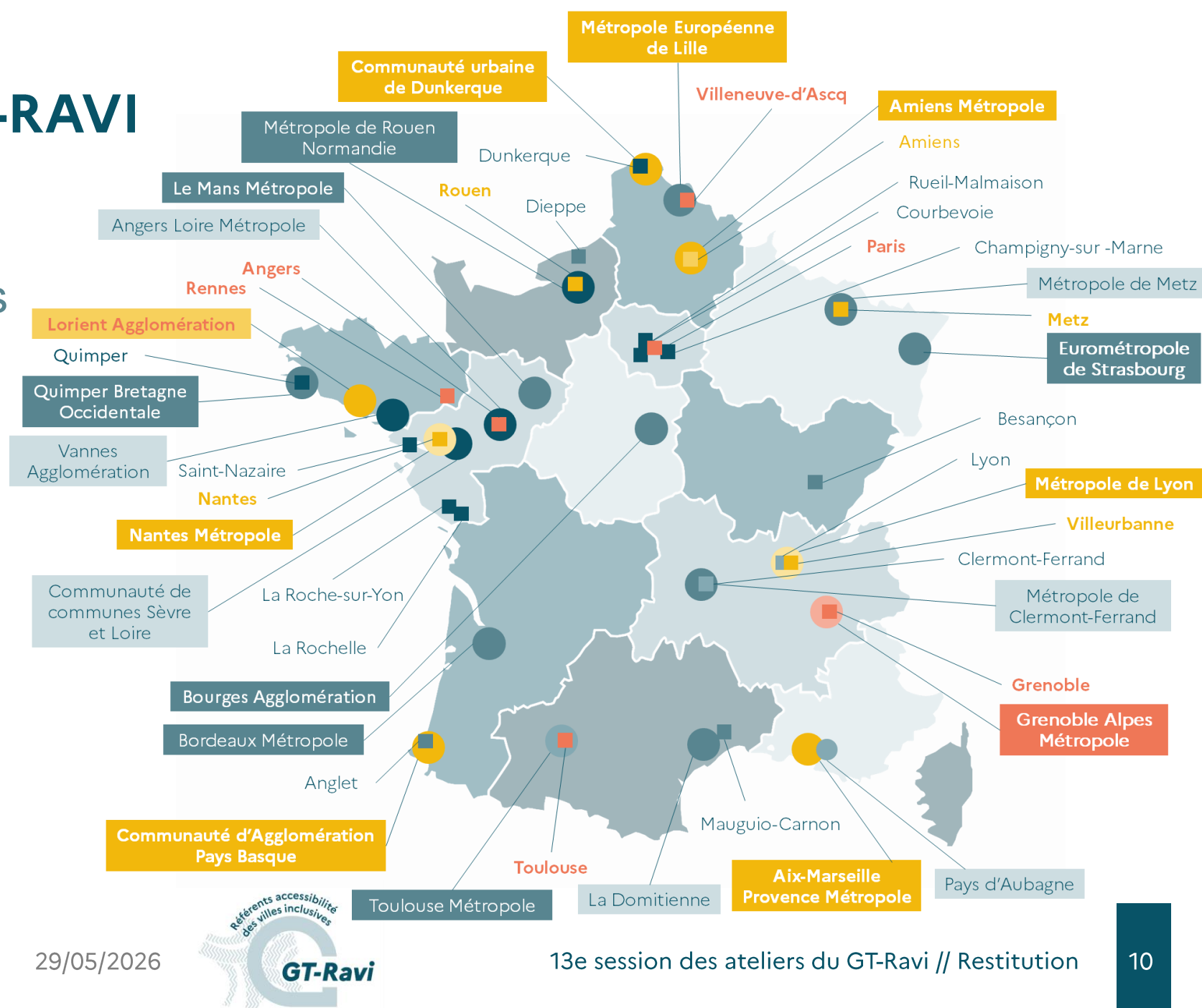
**Animation et pilotage :** Cerema avec les collectivités

# QU'EST-CE QUE LE GT-RAVI ?



# LES ATELIERS DU GT-RAVI

- 13 sessions d'atelier
- 39 ateliers thématiques



# LA 13<sup>e</sup> SESSION

2 jours d'ateliers

46 participants

3 Ateliers simultanés



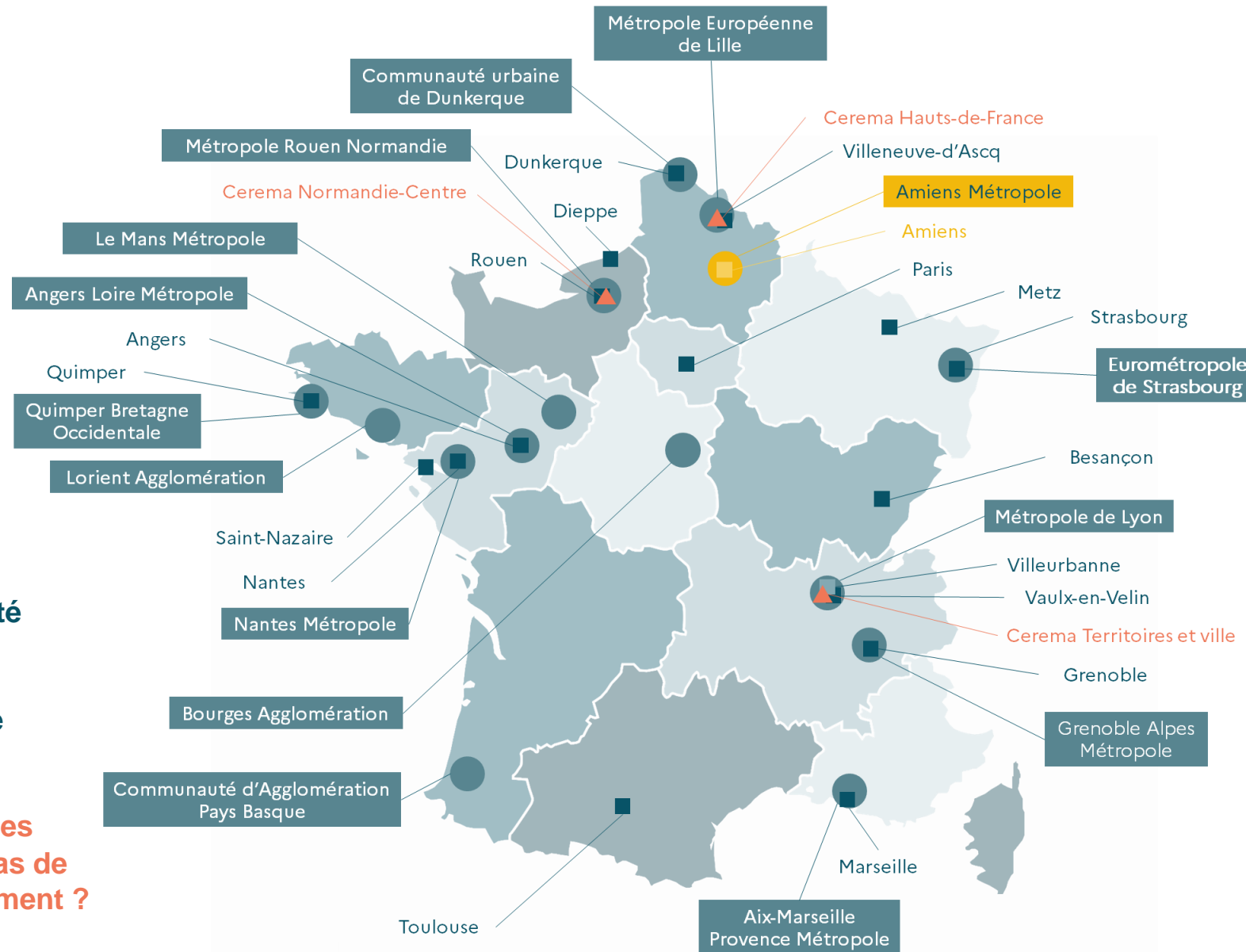
**Atelier A : CCA et CIA, une instance de concertation avec les premiers concernés**  
Mohamed Badaoui & Sébastien Froment



**Atelier B : Référent accessibilité en collectivité, construisons un référentiel de compétences**  
Sophie Bonamy et Jean-Yves Fosse



**Atelier C : Traversées complexes pour les piétons, quels sont les cas de figure et les solutions d'aménagement ?**  
Hervé Buissier, Bertrand Deboudt et Raphaël Knellwolf



# Restitution



**Atelier A : CCA et CIA, une instance de concertation avec les premiers concernés**

**Atelier B : Référent accessibilité en collectivité, construisons un référentiel de compétences**

**Atelier C : Traversées complexes pour les piétons, quels sont les cas de figure et les solutions d'aménagement possibles ?**

## 13<sup>e</sup> SESSION DES ATELIERS DU GT-RAVI

RESTITUTION DE L'ATELIER A

**COMMISSION COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ**

*Une instance de concertation avec les premiers concernés*

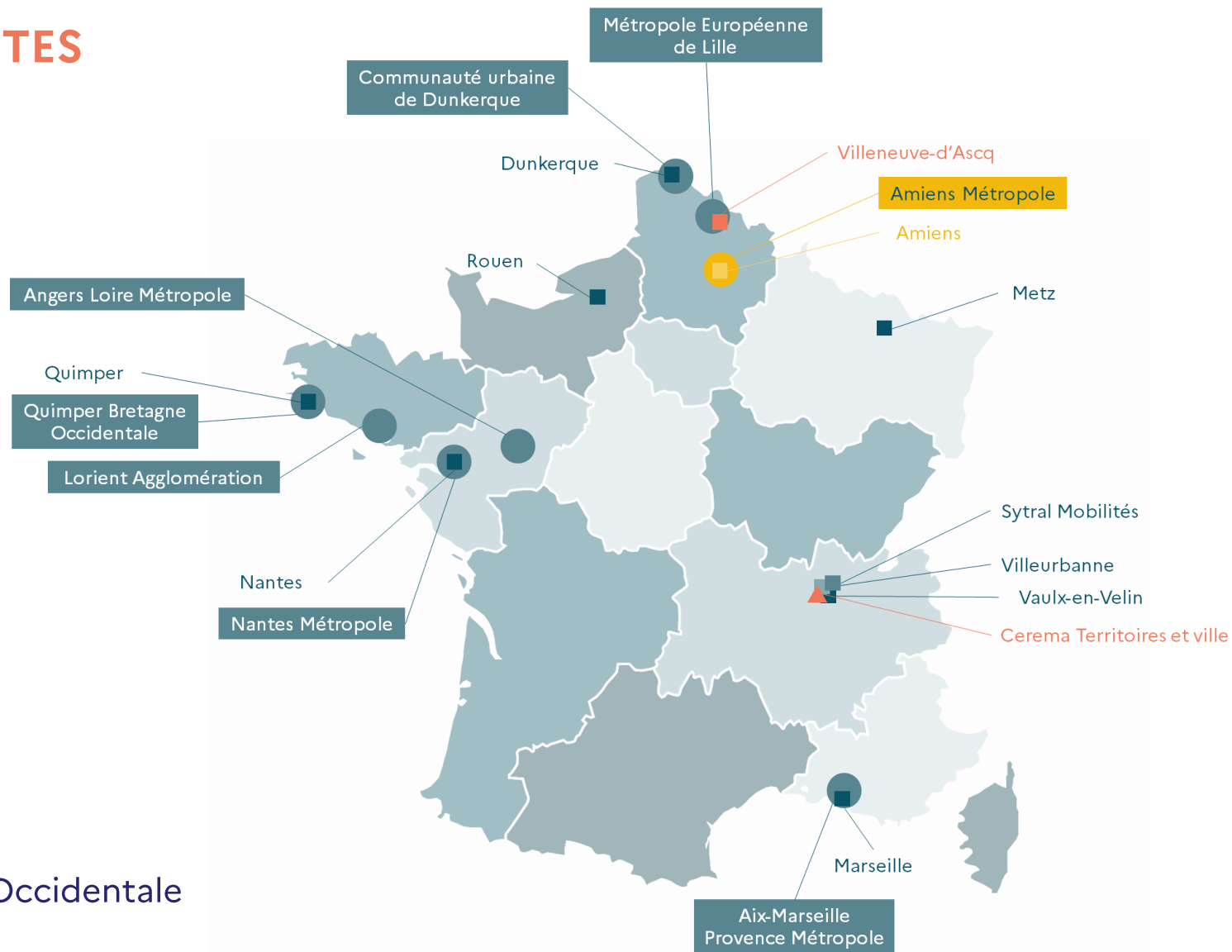


**Ville  
Accessible  
à Tous**

29/05/2026

# COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES

- Ville de Villeneuve d'Ascq
- Métropole Européenne de Lille
- Ville de Nantes / Nantes Métropole
- Angers Loire Métropole
- Ville d'Amiens / Amiens Métropole
- Ville de Rouen
- Ville de Dunkerque
- Villeurbanne
- Metz
- Aix Marseille Provence Métropole
- Vaulx-en-Velin
- Lorient Agglomération
- SYTRAL Mobilités
- Marseille
- Communauté Urbaine de Dunkerque
- Ville de Quimper/Quimper Bretagne Occidentale



# COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ

- Instaurées et modifiées par les Lois de 2005, de 2009, de 2014 et de 2015
- Généralités
  - Obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 5 000 habitants depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021
  - Rôle consultatif
- CCA ≠ CIA : la CCA est sur un territoire, la CIA seulement sur ses compétences (sauf accord entre les parties)

## Composition

- Représentant de la commune ou de l'EPCI compétent
- Associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique (tous les handicaps sont précisés)
- Associations ou organismes représentant les personnes âgées
- Représentants des acteurs économiques
- Représentants d'autres usagers de la ville (vision élargie des usagers)
- Représentants de l'État en tant que de besoin

### Bilan de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

- Ad'AP patrimonial
- SDAP si compétence / relation avec le porteur
- PAVE si compétence / relation avec le porteur

### Recensement

- L'accessibilité des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires
- Les établissements accessibles ou sous Ad'AP
- Organise le recensement des logements accessibles

### Destinataire

- Ad'AP déposés sur son territoire d'intervention, des documents de suivi de ces Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux
- SDAP déposés sur son territoire d'intervention et des bilans des travaux correspondant à ces SD'AP

### Rapport annuel

- Comportant toute proposition utile d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant : propositions de programmes d'action, évaluation et suivi des réalisations, bilan des résultats obtenus,

La référence réglementaire : [Article L2143-3 du CGCT](#)

# UNE COMMISSION INDISPENSABLE !

- Enrichissement pour tous et développement d'une culture commune (associations, élus, techniciens, partenaires)
- Levier de mobilisation des services internes de la collectivité (techniques, communication, participation...)
- Expression citoyenne et implication des usagers (expérimentation, action de sensibilisation, concertation...)

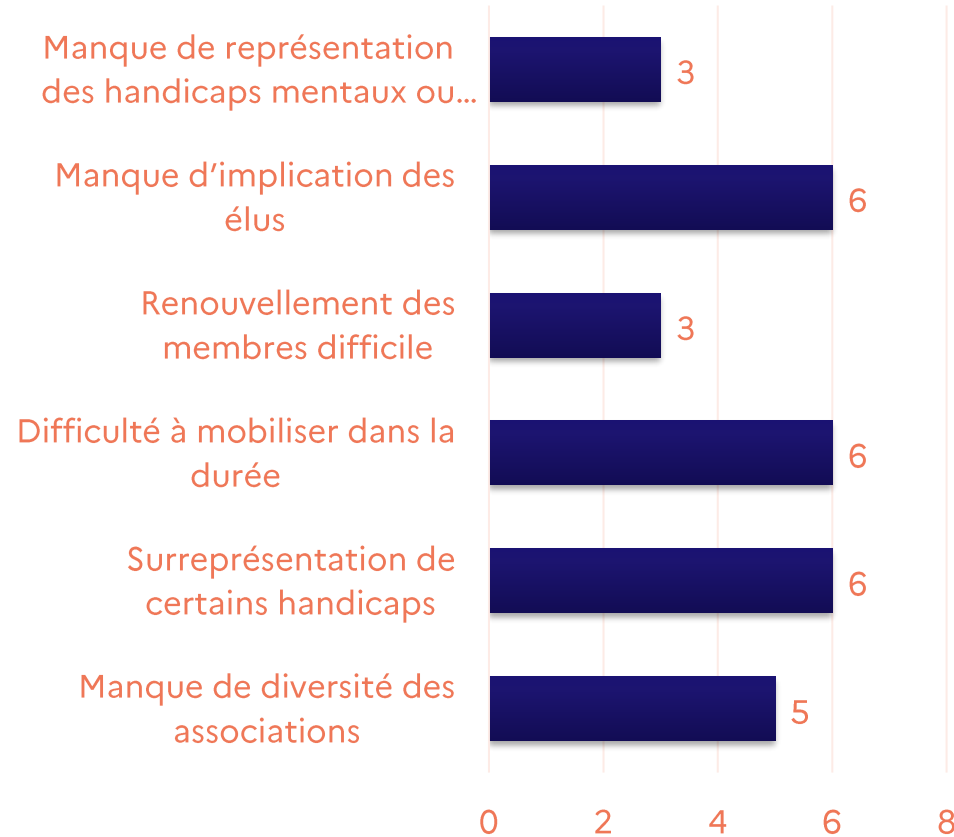
## Objectif suprême :

Un lieu de présentation et de valorisation de la politique publique d'accessibilité de la collectivité aux premiers concernés

<b>1. Réponse à la réglementation :</b> organisation d'une réunion annuelle et publication d'un rapport	<b>2. Interconnaissance des acteurs :</b> compétences des collectivités, besoins et revendications des usagers, contraintes techniques des services	<b>3. Dialogue entre les acteurs :</b> informations par la collectivité et expression des associations. Faire le lien avec les autres instances. Définition et suivi d'un programme d'actions
--	--	--

# UN RENOUVELLEMENT OU UNE CRÉATION DE COMMISSION

## Difficultés rencontrées dans la commission



## Les constats

- Des commissions qui ne sont pas toujours organisées
- Des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre
- Des difficultés de coordonner les CCA et les CIA (distinction entre animation territoriale, et animation sur les compétences)

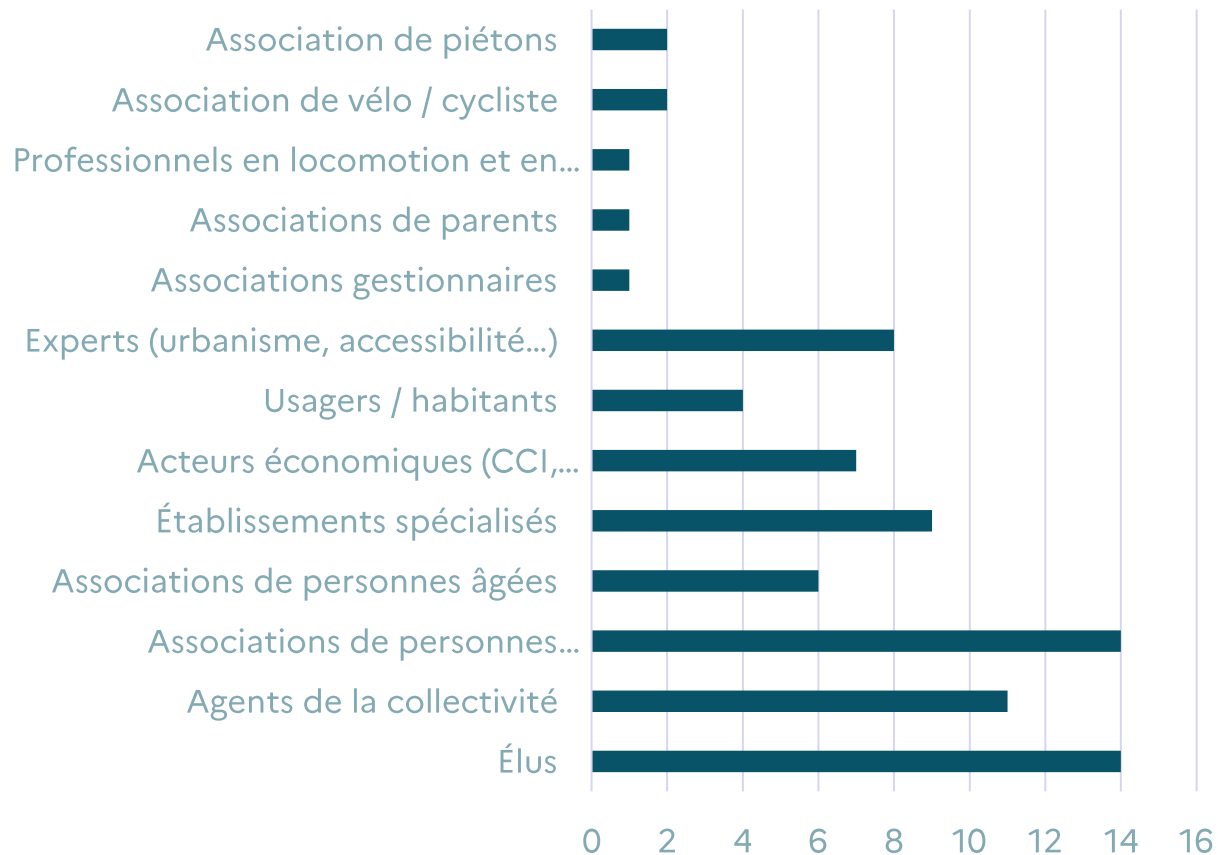
## DESCRIPTION DU LIVRABLE

**Document d'aide à la mise en place et à l'animation des commissions pour l'accessibilité. Il présentera sous une forme de tableau : les difficultés recensées par les collectivités et les leviers de solutions qui seront illustrés par les retours d'expérience des collectivités**

1. Comment fonctionne votre commission ?
  2. Comment mobiliser et concerter avec les associations ?
  3. Quelle relation et coordination entre la CCA et la CIA ?
- Présentation des enjeux, des difficultés et des leviers de résolution
  - Des retours d'expériences : issus du questionnaire et de présentation

# COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMMISSION ?

## Les principaux représentants



## Quelles sont les familles de handicap et de PMR représentées ?

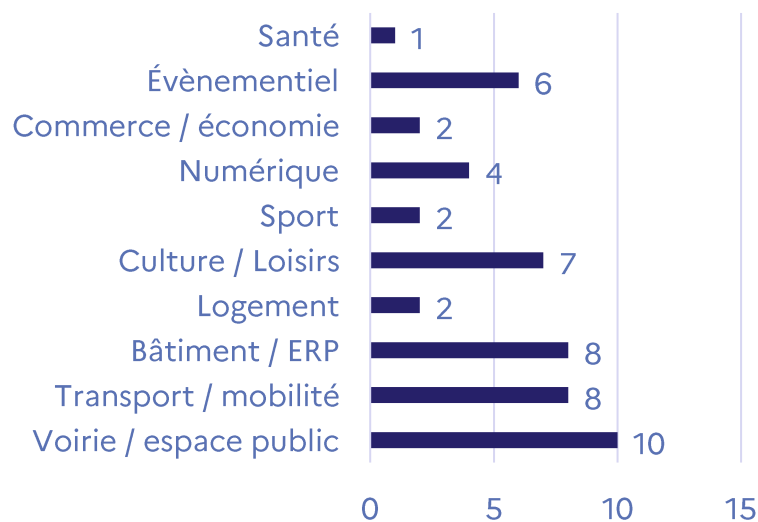
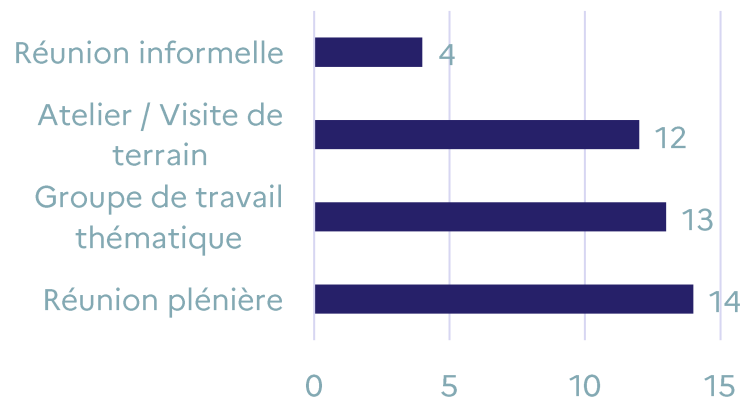


Penser à intégrer d'autres acteurs :

- Association de vélo / marche
- Usagers / Habitant
- Acteurs économiques
- Parents d'élèves

# COMMENT FONCTIONNE VOTRE COMMISSION ?

## Nécessité de varier les formats



### Exemples :

- Handidéj (Amiens)
- Différents groupes à Nantes Métropole (stratégique, thématique, expérimentation)
- Expérimentations de terrain (Sytral Mobilité)



# COMMENT MOBILISER ET CONCERTE AVEC LES ASSOCIATIONS ?

## 3 difficultés majeures :

- Surreprésentation de certains handicaps
  - Manque de diversité et manque de représentation des handicaps mentaux ou des personnes âgées
  - Mobiliser sur la durée les associations
- Retours biaisés, manque de représentation de certains handicaps, cercle vicieux

## Quelques pistes de solution :

- Aller chercher activement de nouveaux acteurs (associations émergentes, locales...)
- Former et mobiliser les associations
- S'appuyer sur des collectifs locaux d'associations
- Faire intervenir des usagers
- Associer sur des sujets porteurs ou des thématiques spécifiques
- S'assurer de la réalisation d'actions concrètes
- Ne pas multiplier les instances de concertation

# QUELLE RELATION ET COORDINATION ENTRE LA CCA ET LA CIA ?

## Un besoin d'animation territoriale

- Un fonctionnement très hétérogène selon les territoires
- Efficacité et efficience des moyens humains et financiers

Articulation avec les CCA ou la CIA



- 1 - Aucune
- 2 - Très peu intégré
- 3 - Peu intégré
- 4 - Intégré
- 5 - Très intégré

### Freins et difficultés à une bonne coopération

Couleur politique entre commune et métropole  
 Absence de CCA ou CIA sur certains territoires  
 Sursollicitation des asso : perte de dynamique des acteurs  
 Multiplication des acteurs  
 Manque de connaissance des obligations réglementaires des collectivités  
 Porosité des sujets (habitat, logement insalubre)

### Solutions et bonnes pratiques

Bonne relation entre les agents des collectivités locales (qui articule la coopération ? Moyens humains et financiers)  
 Définir les rôles de chacun  
 Mutualiser des groupes de travail  
 Création d'un réseau CCA organisé par l'EPCI et auto-animé  
 S'appuyer sur le maillage associatif  
 Nomination de membres porte-parole dans les instances  
 Ouverture d'une plateforme de partage



Merci pour votre attention



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



## 13<sup>e</sup> SESSION DES ATELIERS DU GT-RAVI

RESTITUTION DE L'ATELIER B

DEVENIR RÉFÉRENT OU/ET CORRESPONDANT ACCESSIBILITÉ EN COLLECTIVITÉ,  
*Construisons un référentiel de compétences.*



29/05/2026

# COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES

<b>ARCAL</b>	<b>Maxime</b>	Ville de Toulouse
<b>BONAMY</b>	<b>Sophie</b>	Ville d'Angers
<b>DACQUIN</b>	<b>Benoit</b>	Ville de Villeneuve d'Ascq
<b>DASPRE</b>	<b>Myriam</b>	Métropole Aix-Marseille Provence
<b>DIFATO</b>	<b>Laurence</b>	Ville de Grenoble
<b>FIGHERA</b>	<b>Juliette</b>	Métropole de Nantes
<b>FOSSE</b>	<b>Jean-Yves</b>	Cerema Normandie-Centre
<b>HARAT</b>	<b>Nina</b>	Métropole Rouen Normandie
<b>KALUZNY</b>	<b>Lilith</b>	Ville de Paris
<b>LECHEVIN</b>	<b>Corinne</b>	Métropole Le Mans
<b>MARTIN</b>	<b>Clotilde</b>	Métropole de Amiens
<b>PELLOUX</b>	<b>Paul-Henri</b>	Ville de Dieppe
<b>RAHER</b>	<b>Cécile</b>	Ville de Saint-Nazaire
<b>RENAULT</b>	<b>Betty</b>	Ville de Grenoble
<b>SARTHOU</b>	<b>Claire</b>	C.A. Pays Basque
<b>SIGNORINI</b>	<b>Élodie</b>	Ville et Eurométropole de Strasbourg

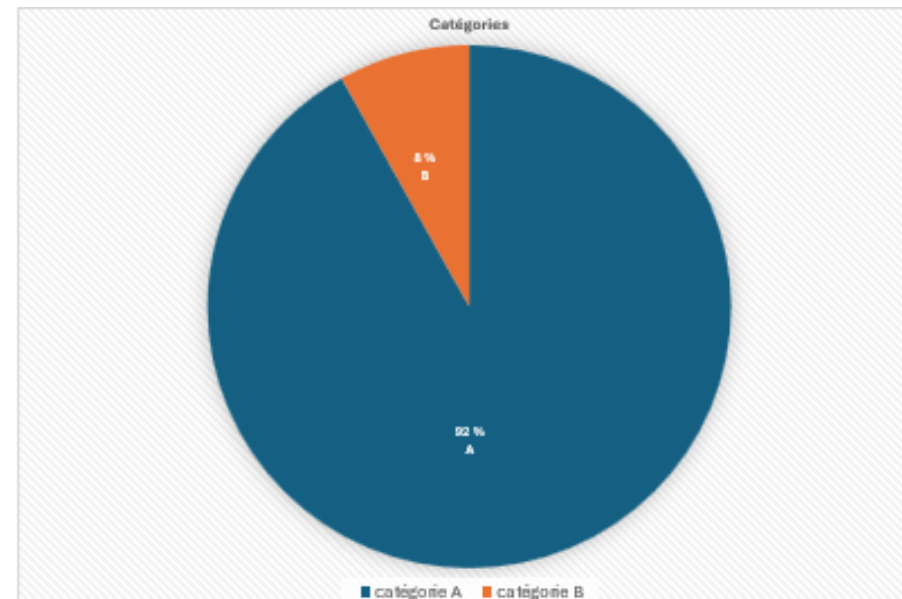
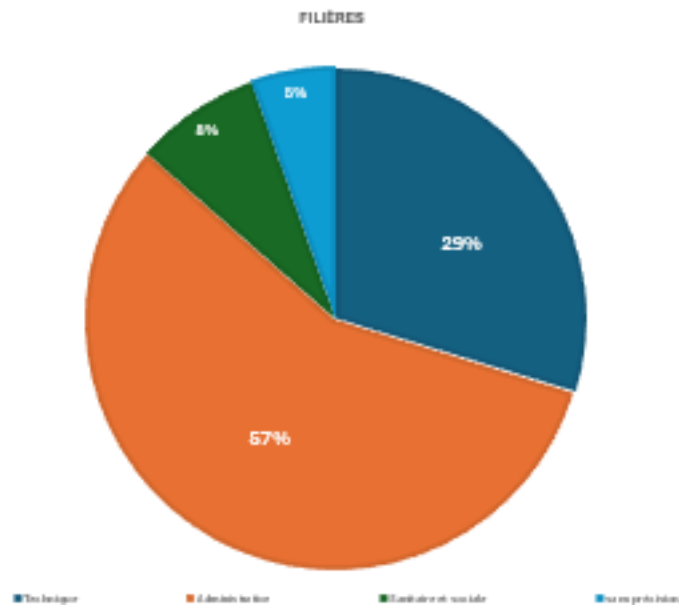


# COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES



# UN BENCHMARK RÉALISÉ SUR LES PROFILS ET MISSIONS

37 personnes ont répondu représentant 31 collectivités différentes



## DESCRIPTION DU LIVRABLE

- Définir le rôle et le positionnement des référents et des correspondants « accessibilité universelle / inclusion / handicap »
- Définir les ressources utiles et requises pour les référents et correspondants accessibilité au sein des collectivités.
- Fournir des éléments pour permettre d'élaborer des fiches de poste ou des lettres de mission
- Identifier des compétences à acquérir tout au long du parcours
- Préconiser des formations

# UN CONSTAT ET UN MODÈLE OPTIMAL

## ➤ **Définition des postes :**

- distinction référents / correspondants,
- Les missions
- Organigramme, positionnement hiérarchique et/ou fonctionnel

## ➤ **Les connaissances et compétences à avoir et les formations**

## ➤ **Gouvernance, pilotage et articulation du travail en transversalité**

## DÉFINITION DES POSTES

## Un métier visible, transversal, indispensable

- Distinction référents / correspondants
- Les missions
- Organigramme, positionnement hiérarchique et/ou fonctionnel

Existant	optimal
Absence dans le répertoire des métiers Diversité des intitulés de postes	Création de fiches métiers pour le référent Définir les missions du correspondant
Grande diversité de missions : techniques, expertises, projets, pilotage, animation, inclusion, événementiel	Cadrer les missions : sur quoi la personne est attendue Développer la transversalité Intervention dans toutes les politiques publiques
Diversité de positionnement, majoritairement en silo	Avoir un positionnement rattaché à un DGA transversal / DGS Des correspondants métiers doivent être identifiés dans chaque thématique/service

# LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

## Assumer la polyvalence et structurer une offre de formation

Existant	optimal
Un socle de compétences diversifié Persévérance	Un tronc commun Connaissance et compréhension des différents types de handicaps Compétences adaptées et à mettre à jour (innovation, réglementation, ...) Compétences humaines et techniques Capacités relationnelles et d'adaptation (travail avec différents profils : techniciens, associations, élus) Connaitre et développer un réseau
Très peu de cursus de formations dédiés	Développer, créer une offre de formations avec le CNFPT et les universités

# GOUVERNANCE, PILOTAGE ET ARTICULATION DU TRAVAIL EN TRANSVERSALITÉ

## Une vision globale pour un pilotage efficace

<b>Existant</b>	<b>optimal</b>
Hétérogénéité des gouvernances techniques et politiques dédiées	Un élu dédié à l'accessibilité universelle / inclusion Une instance de gouvernance politique et technique dédiée
Processus projets : un recours aléatoire à l'expertise	Recours systématique aux référents et correspondants, dès l'origine des projets Faire appel à l'expertise d'usage avec la concertation des associations
Une diversité de travail en réseau référents / correspondants	Améliorer ou créer l'articulation référents / correspondants thématiques



Merci pour votre attention



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



13<sup>e</sup> SESSION DES ATELIERS DU GT-RAVI

ATELIER C

28 et 29/05/2026

# TRAVERSÉES COMPLEXES POUR LES PIÉTONS : QUELS SONT LES CAS DE FIGURE ET LES SOLUTIONS D'AMÉNAGEMENT POSSIBLES ?



# L'ÉQUIPE DE L'ATELIER C : LES TERRITOIRES REPRÉSENTÉS

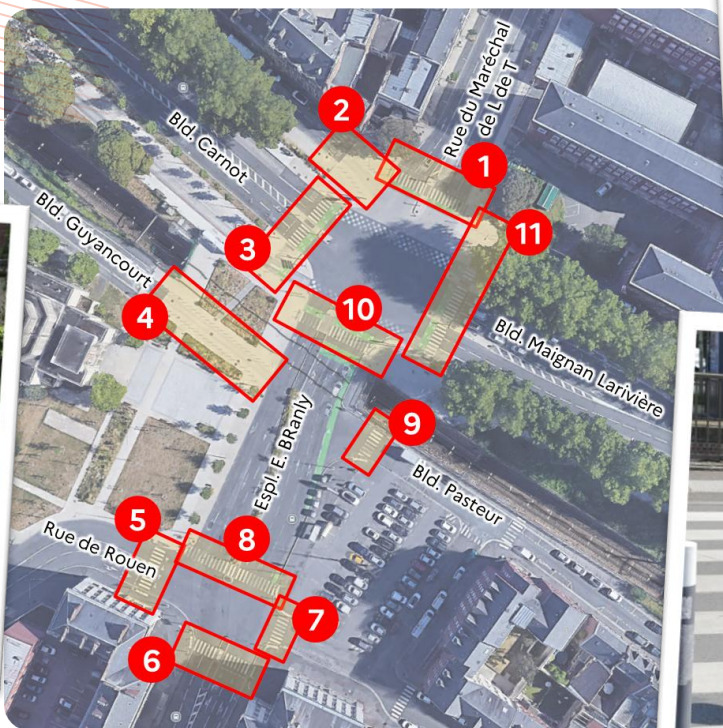
Territoire <sup>2</sup>	Agent.es	Direction, service
Amiens Métropole	<b>Baptiste GAMAIN</b> Cédric GUILLEMOT Benoît WALBROU	Direction des Espaces Publics
Ville d'Angers	Romain KUTER	Service handicap accessibilité
Ville de Besançon et Grand Besançon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frédérique DEMADE-PELLORCE</li> <li>Aline ROCHETEAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission accessibilité</li> <li>Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux</li> </ul>
Bourges Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Kathleen DA COSTA</li> <li>Claire DEDUIT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace public et topographie</li> <li>Mission Accessibilité</li> </ul>
Métropole de Lyon	Manon CALLOT	Service Transformation de l'Espace Public
Métropole Européenne de Lille	<b>Manon SOUAMES</b>	Direction mobilité - mission accessibilité et modes actifs
Ville de Paris	Chiara Molinar	Agence de la mobilité



# LE DÉROULÉ DE L'ATELIER C

Expérimentation de traversées piétonnes, dans la peau de différents PMR le matin...

... et passage à la théorie l'après-midi !



## L'APPROCHE DE TRAVAIL : SE METTRE DANS LA PEAU DES USAGERS

L'aménagement des traversées de voirie peut accentuer les difficultés que certains usagers vulnérables rencontrent déjà quotidiennement dans l'espace public et les rendre donc compliquées.

« le piéton »  
=  
une multitude  
d'usagers  
=  
des besoins  
multiples



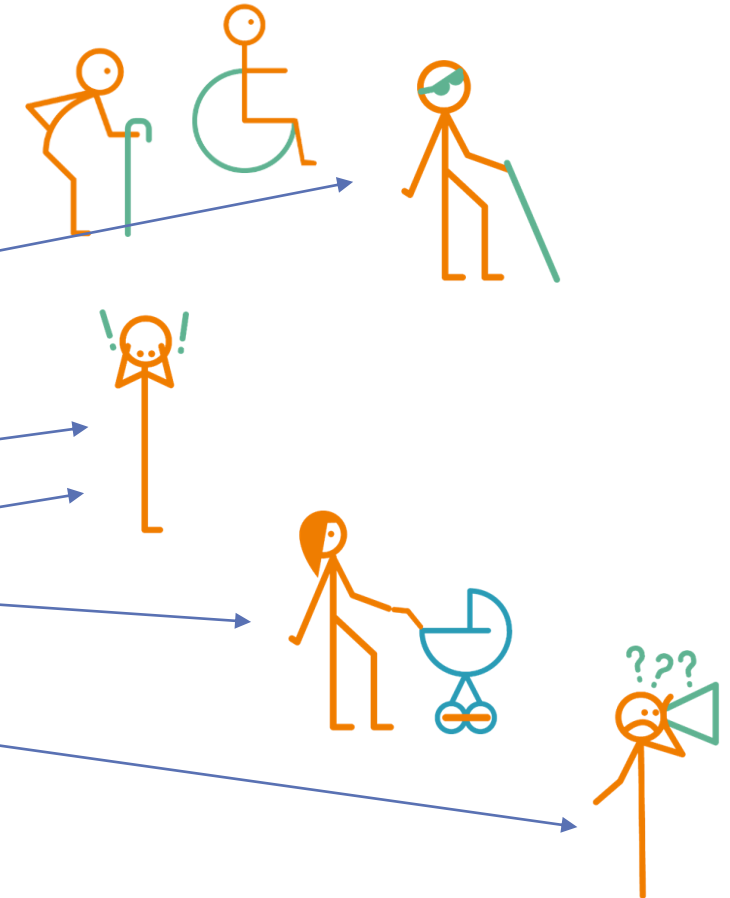
Traversées complexes + usager  
vulnérable  
=  
cheminements « compliqués »  
voire impossibles ?



# CONSTAT N°1 : UNE TYPOLOGIE VARIÉE DE TRAVERSÉES RESSENTIES COMME COMPLEXES ISSUE DU PARTAGE D'EXPÉRIENCE DES COLLECTIVITÉS DU GT-RAVI

Des difficultés régulièrement rencontrées par **certains usagers** dans des traversées :

- ...longues (temps de traversée)
- ...de pistes cyclables
- ...de plateformes tramway
- ...sur un trottoir traversant
- ...suggérées en zone de rencontre
- ...en plusieurs temps (plusieurs modes)
- ...« sans limites » claires
- ...avec des flux véhicules importants et bruyants



Un travail à mener en **concertation** avec les usagers concernés

# CONSTAT N°2 : LES TRAVERSÉES : DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ POUR LES PIÉTONS

Un sentiment d'insécurité et d'appréhension accentué chez certains usagers qui peut masquer des inégalités de mobilité piétonne



Un enjeu majeur de sécurité routière d'après les chiffres...

63%

Des piétons **tués** en 2024 étaient entre 0 et 50 mètres d'un passage piéton

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**

## CONSTAT N°3 : DES AMÉNAGEURS (RÊVEURS) EN RECHERCHE D'IDÉAL...



Des réglementations existent pour traiter un certain nombre de sujets voirie, dont celui des traversées piétonnes

- Mais, au regard des usages actuels, ça ne suffit pas (plus) !
- Parfois, ça vient même complexifier les choix d'aménagement...



Chaque territoire se donne des principes de conception adaptés à son contexte

- Sur la base de ses retours terrain locaux
- À la fin, l'utilisateur peut perdre ses repères par manque de cohérence

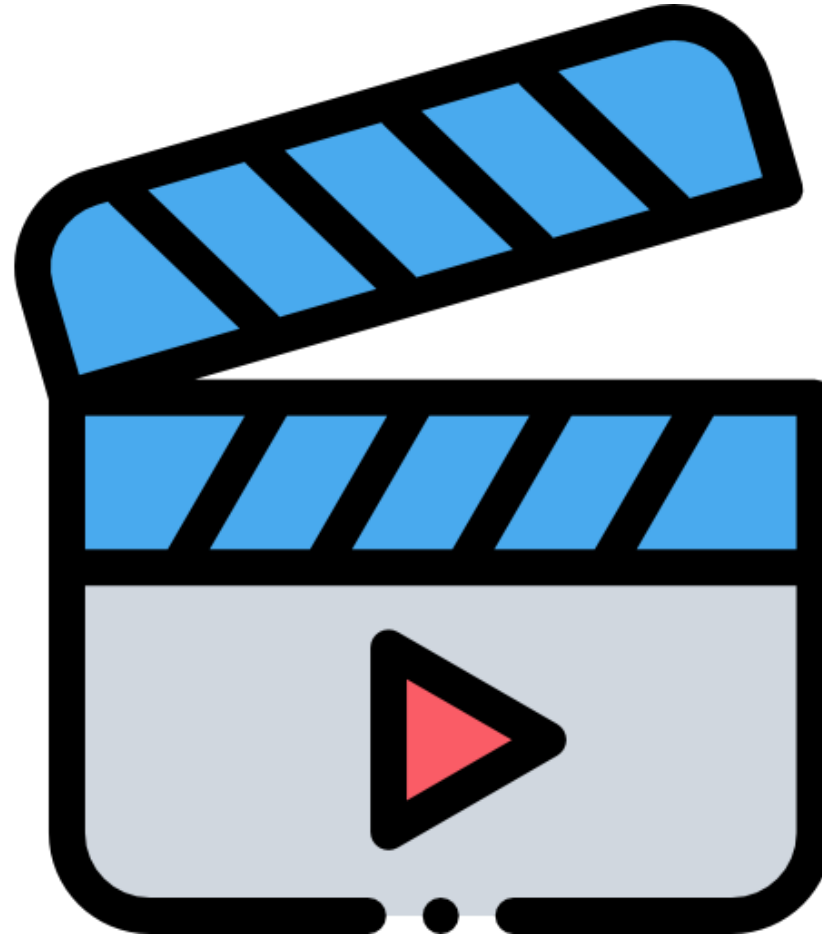
*On le sait toutes et tous :*

***L'aménagement parfait n'existe pas !***

***Il faut faire preuve de compromis techniques et de choix politiques***



# UN CONSTAT SUR LE TERRAIN AMIÉNOIS

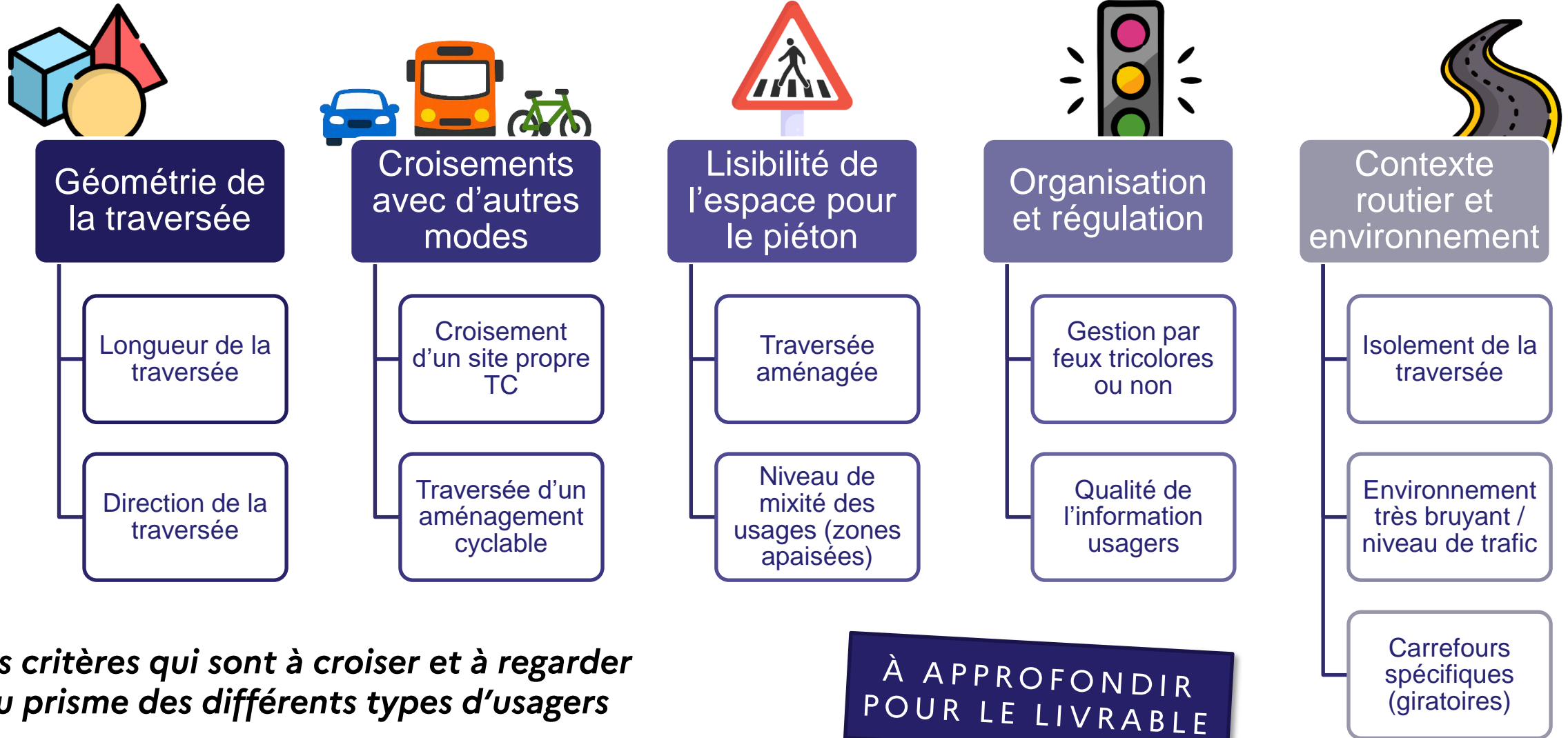


# Un objectif final : simplifier les cheminements piétons en traversée

Comment rendre le cheminement lisible, intuitif, continu, sécurisé et confortable ?

Quelles solutions s'offrent à nous quand on est arrivé à la limite de la simplification ?

# DE PREMIERS CRITÈRES TECHNIQUES POUR DÉCRIRE LA COMPLEXITÉ



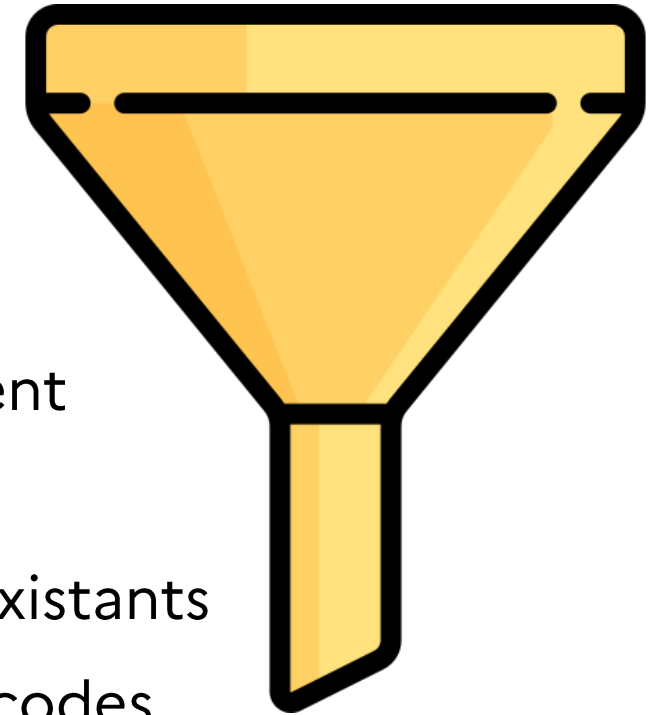
*Des critères qui sont à croiser et à regarder au prisme des différents types d'usagers*

**À APPROFONDIR POUR LE LIVRABLE**

# VERS UNE MÉTHODE « EN ENTONNOIR » POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS ?

## Principes d'aménagement

- **Garantir la continuité de la chaîne de déplacement :** cheminement piéton (loi 2005)
- **Respecter la ligne de désir** dans le tracé du cheminement piéton dans la continuité
- **S'appuyer sur la concertation** et un relevé des usages existants
- **Assurer la lisibilité de la traversée :** harmonisation des codes et des dispositifs de repérage (tactiles, sonores, visuels), perception claire du début et de la fin de la traversée



À APPROFONDIR  
POUR LE LIVRABLE

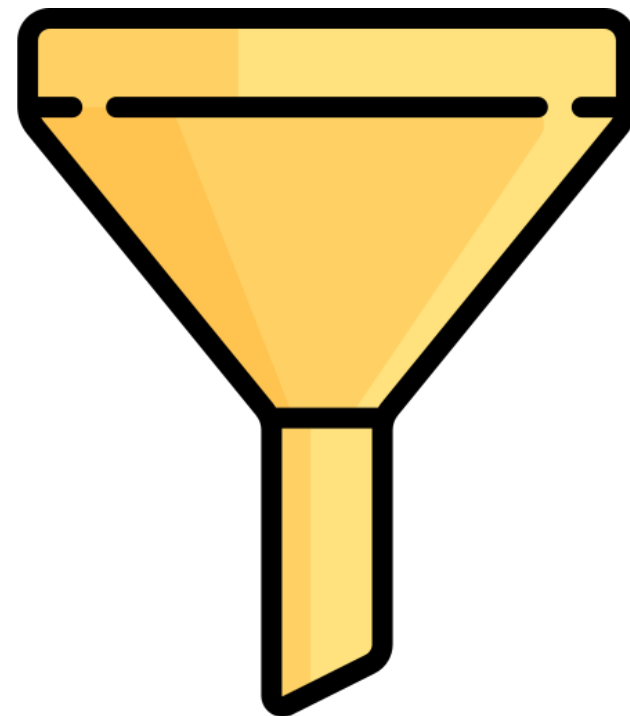
# VERS UNE MÉTHODE « EN ENTONNOIR » POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS ?

CONCERTATION  
USAGERS

- Schéma directeurs des politiques de mobilité (plan de circulation, gestion des flux, desserte du territoire, transports en commun, zonage des vitesses de circulation, etc. ) et des politiques d'aménagement urbain
- Programmation et sélection des opérations de requalification globale de voirie : diminution des longueurs de traversée (ex. suppression voie véhicules), création de zones refuge, etc.
- Déplacement, ajustement de la traversée sans reprise des gabarits de voirie : reprise des revêtements, suppression des masques de visibilité (stationnements loi LOM, mobiliers parasites, végétation, etc.)

Amélioration des traversées existantes :

- Respect de la réglementation (sonorisation) , déplacement dalles podotactiles, déplacement des potelets,
- Équipements sonores, tapis traversants, bandes d'interception etc.



À APPROFONDIR  
POUR LE LIVRABLE

# ILLUSTRATIONS DE QUELQUES IDÉES ISSUES DE NOS TERRITOIRES

Nos territoires regorgent de références pour aider les collectivités...

Des **bons** mais aussi des **mauvais** exemples !

Pour apprendre de nos erreurs et partager les bonnes pratiques



À APPROFONDIR  
POUR LE LIVRABLE

## CE QU'IL RESTE À FAIRE

### Perspectives pour le GT RAVI :

- Etude de cas sur les territoires
- Expérimentations des aménagements,
- Créer des supports pour améliorer la pédagogie et la sensibilisation des usagers pour accompagner ces changements

### Coordonner les groupes de travail sur les évolutions réglementaires :

- Révision de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif à l'accessibilité de la voirie
- Soulever les contre-sens de la norme, exemple : les traversées suggérées en secteur patrimonial
- Normalisation NF des tapis traversants : attente d'un guide d'utilisation
- Révision de la norme NF relative aux BEV

### Orienter les politiques publiques vers plus d'inclusion :

- La ville à hauteur d'enfant
- La démarche Ville amie des aînés VADA
- La ville qui favorise le lien social. Exemple : une personne vulnérable qui a son autonomie, c'est moins de dépenses publiques



Source : DIA

# COLLECTIVEMENT ON SAURA RÉSOUDRE *L'ÉQUATION DE COMPLEXITÉ* !





Merci pour votre attention



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



Clôture



**Gaël LE BOURGEOIS**  
Délégué Ministériel à l'Accessibilité



Merci de votre attention